

# COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2013

### **Présents,**

Le Maire :	Guy DEMOLIS
La secrétaire de mairie	Martine BRAND
L'adjoint en charge de l'urbanisme	Denis BRUNET
L'adjoint en charge des bâtiments	Gilbert HENRY
L'adjoint en charge des travaux et de la voirie	Serge CHAMOT

Mmes les conseillères municipales : Jocelyne BORNE, Maryline ROSSET

MM. les conseillers municipaux : Olivier CHAMOT, Jean-Marc MERLIN, Serge RAGAZZONI, Thierry TISSOT

**Absents** : Mmes et MM. Bernard SAILLANT, Sandrine BOCHET, Véronique GUILLAUME, Serge YAKOVLEFF, Gérard CHAMOT

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUNET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30 en accueillant l'ensemble des participants et en remerciant, tout particulièrement, M. Jean-Loup GALLAND, Conseiller Général du canton de Cruseilles d'avoir bien voulu prendre part à cette réunion du conseil municipal.

### **CHANTIER DES PETITS PIERRES**

L'assemblée est informée par le conseiller général que le Département doit tout prochainement attribuer le marché public des travaux du giratoire des Petits Pierres qui seront mis en œuvre dès cet été.

- M. GALLAND confirme que les services de la voirie départementale ont également lancé l'étude du recalibrage de la RD27 du Chaumet aux Petits Pierres ; chantier qui pourrait être mis en œuvre dès l'an prochain.

- M. le Maire et l'adjoint chargé de la voirie rappellent les travaux conséquents engagés sur le secteur des Petits Pierres avec la mise en souterrain des réseaux électriques (basse et moyenne tension), téléphoniques, la restructuration de l'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage délégué du SYANE ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable, la mise en souterrain des containers d'ordures ménagères, la reconstruction de l'abri bus et la sécurisation de l'arrêt des transports scolaires par la Communauté de Communes.

A l'occasion du regoudronnage de la route des Petits Pierres, il est proposé de recalibrer la voirie en privilégiant la sécurité notamment en intégrant un cheminement à mobilité douce. Un avant projet est soumis à l'assemblée qui l'approuve et profite de la présence du conseiller général pour solliciter une subvention du Département dans le cadre du FDT (Fonds pour le développement des Territoires).

M. GALLAND approuve également le projet et indique à l'assemblée qu'il fera le maximum pour aider notre commune.

### **DEFENSE INCENDIE**

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a fait réaliser par la Régie Départementale d'Assistance d'Eau et d'Assainissement un diagnostic pour chacune de ses communes membres.

Cette étude a pour objectif de proposer des aménagements tels que l'ajout de poteaux incendie, renforcement de réseaux, installation de réserve incendie...

Depuis la création du District de Cruseilles, c'est l'intercommunalité qui est en charge du service de production d'adduction et de distribution d'eau potable ainsi que du service de secours et de lutte contre l'incendie, compétence reprise et validée sans aucun problème lors de la transformation du District en Communauté de Communes.

Fort d'un courrier des services de l'Etat de 2010 qui semble remettre en cause l'étendue de la compétence incendie exercée par la CCPC du fait que « le pouvoir de police appartient aux maires », la CCPC propose d'établir une convention financière avec les communes pour définir la répartition des financements à réaliser.

Suite au débat qui s'instaure et des informations communiquées par M. GALLAND qui est aussi Président du SDIS, il est décidé de ne pas donner suite à la proposition de la Communauté de Communes étant entendu que la commune engagera elle-même une réflexion sur sa défense incendie et assumera pleinement sa compétence en liaison avec le SDIS.

### **MODIFICATION DE L'ARTICLE 6-2 DES STATUTS DE LA CCPC**

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a souhaité procéder à une modification mineure de ses statuts en précisant le contenu de la compétence obligatoire qu'est le développement économique en remplaçant :

° action de promotion touristique d'intérêt communautaire  
par :

° Tourisme

- accueil et information
- promotion et communication
- création d'un établissement public industriel et commercial chargé des actions précitées.

Cette modification est motivée par la volonté intercommunale de développer les activités de l'office du tourisme et de répondre au formalisme des services de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette modification.

## **SCOLAIRE**

### **La réforme des rythmes scolaires**

Il est rappelé les tenants et aboutissants de cette réforme qui se traduira, dès la rentrée 2014, par l'ouverture des écoles une demi-journée supplémentaire par semaine (le mercredi matin) et la diminution de l'amplitude horaire de la scolarité de  $\frac{3}{4}$  heures par jour. Le Conseil Général ayant décidé de ne pas modifier les horaires de ramassage scolaire, les collectivités locales auront probablement comme répercussion une augmentation de l'amplitude horaire du péri-scolaire, à moins que les enseignants acceptent de consacrer ces  $\frac{3}{4}$  d'heures journaliers à l'aide aux devoirs !

Cette réforme a, théoriquement, pour objet d'instaurer des rythmes plus équilibrés pour une meilleure réussite des élèves. La CCPC et notre commune ont décidé de s'engager à la rentrée 2014 avec la volonté de mener une concertation avec parents et partenaires en amont dans le cadre de pilotage du projet de réforme.

Lors du dernier conseil d'école le 25 mars, la CCPC, a rappelé qu'elle mettra en œuvre des moyens humains et financiers pour que des activités puissent être organisées dans l'ensemble des collectivités. L'idée directrice est de pouvoir mettre en place des activités périscolaires suffisamment intéressantes pour les enfants et de pouvoir mutualiser des intervenants qualifiés sur toutes les communes. Pour cela, un comité de pilotage rassemblant les directeurs d'écoles, des parents représentants des conseils d'écoles et des élus va engager une réflexion. L'objectif est de pouvoir proposer une organisation mutualisée, réaliste et fonctionnelle pour mars 2014. La première réunion du comité de pilotage concernant la mise en œuvre de cette réforme s'est déroulée le 11 avril dernier, en présence des directeurs d'école de toutes nos communes, des représentants élus des communes et des parents mandatés par les différents conseils d'école.

A la suite du premier comité de pilotage à la CCPC et du dernier conseil d'école, les représentants des municipalités de Menthonnex-en-Bornes et de Villy-le-Bouveret, M. Bernard Saillant et Mme Marie-Pierre Biaggini, se sont réunis le 6 mai afin de débattre sur la nouvelle organisation dans l'intérêt de nos enfants et supportable par les communes ; C'est Mmes Rachel Terry et Emmanuelle Pétrou, qui représentent les parents d'élèves.

## **CANTINE-GARDERIE**

Le nombre d'enfants fréquentant la garderie et la cantine augmente régulièrement. C'est un signe positif mais cela provoque inévitablement des adaptations de fonctionnement. Une nouvelle organisation concernant la gestion a été mise en place par Bernard Saillant et Serge Ragazzoni . Plusieurs situations au niveau du personnel ont nécessité l'encadrement des enfants par des bénévoles municipaux tels que Jocelyne Borne, Olivier Chamot, Danièle Henry et même la secrétaire de mairie.

L'attention du conseil municipal est attirée sur la nécessité de construire dans un proche avenir un local indépendant permettant l'accueil des enfants en garderie et à la cantine, nécessité renforcée par la perspective de l'aménagement des rythmes scolaires. Par ailleurs, les multiples activités qui se développent à la salle polyvalente et qui témoignent du dynamisme de la vie associative, rendent difficile la cohabitation avec un lieu de restauration pour enfants soumis à de nombreuses contraintes. Un avant projet est en cours d'élaboration afin de construire de nouveaux locaux en lieu et place de l'ancien bâtiment scolaire (adjeco).

Le conseil municipal profite de la présence du conseiller général pour attirer son attention sur ce projet et son financement.

## **FETE DE L'ECOLE**

Elle se déroulera le vendredi soir 28 juin à l'Ecole de Menthonnex. A la demande de l'APE, il est décidé que la commune offre une collation aux enfants. Le conseil municipal est invité à prendre part à cette manifestation au côté de l'APE.

## **URBANISME, SCOT ET EVOLUTION DU DROIT AU SOL**

### **Dossiers d'urbanisme :**

#### Permis de construire

- M. Mme HILAIRE Jean-Christian, lotissement « Le Maryline » pour la construction d'une maison individuelle
- GAEC de la Brisée pour la construction d'un bâtiment agricole avec fosse à lisier

#### Déclaration préalable

- M. CHAMOT Gérard, 699 Route de la Côte, pour la construction d'un garage
- Mme LACOMBE Christine, 699 Route des Bornes, pour la modification de façade
- M. CLAUX Luc, 365 Route de Chez Bastaly, pour la création d'une véranda
- M. CHAMOT Jean-Claude, 478 Route de Chez Bastaly, pour la construction d'un abri à voitures
- M. FONCK Julien, 344 Route des Petits Pierres, pour la pose d'une clôture grillagée

L'adjoint à l'urbanisme fait part d'une demande de remise de pénalités pour retard de paiement pour la taxe locale d'Équipement concernant le permis n° 07417710X0009 délivré à M. Florian BIDAUD. Après examen du dossier, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette remise gracieuse.

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SCOT)**

Le schéma de cohérence territorial du bassin annécien auquel nous sommes intégré par le biais de l'intercommunalité prépare son document d'orientation et d'objectifs, c'est-à-dire un projet de territoire pour les 20 prochaines années en intégrant les dispositions de la loi engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle et définit des prescriptions à caractère opposable et des recommandations qui s'imposent aux communes et intercommunalités ainsi qu'aux documents d'urbanisme locaux.

Afin de préserver la qualité de vie de notre territoire et surtout de privilégier le développement démographique sur l'agglomération annécienne, le SCOT envisage de maîtriser la consommation foncière en réduisant par deux la consommation actuelle, en stoppant l'étalement urbain et en privilégiant la densification de l'enveloppe urbaine existante.

Ainsi sur notre intercommunalité, il est prévu de limiter l'ouverture à l'urbanisation à 66 ha sur 20 ans ce qui représente une moyenne d'environ 2000 m<sup>2</sup>/an pour notre commune.

D'autre part l'Etat envisage dans le projet de loi sur la décentralisation le transfert obligatoire de la compétence urbanisme à l'intercommunalité ; le plan local d'urbanisme ne serait plus du ressort des communes.

### **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Début 2014, la DDT cessera d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.

Celles-ci devront se charger de cette instruction, selon les modalités qu'elles auront définies, soit :

- créer ou développer un service communal d'instruction.
- externaliser l'instruction à un cabinet spécialisé
- Mutualiser l'instruction en confiant le service à la CCPC.

Actuellement la mairie instruit totalement les certificats d'urbanisme et les Déclarations Préalables et la DDT les permis de construire et les permis d'aménager. Une réflexion est en cours entre maires de la CCPC.

## **DIVERS**

- 30 mai 2013 : Assemblée Générale de l'ADMR de Cruseilles, Jocelyne BORNE représentera le maire
- 12 juin 2013 : Rallye Rochois ; la circulation sera coupée sur une portion de la RD3 (La Rippaz/Margolliets) et la VC en direction de Chez Falconnet.

## **DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2013**

- 2013/03/001** Taxe Locale d'Equipement – demande de remise des pénalités de retard  
Permis de construire 07417710X0009 – BIDAUD Florian
- 2013/03/002** Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- 2013/03/003** Modernisation et sécurisation de la voirie communale des Petits Pierres (VC n°1)

La séance est levée à 23H

La Secrétaire,  
Denis BRUNET

Le Maire,  
Guy DEMOLIS